



# INSCRIPTION PERISCOLAIRE

## Fiche inscription

Accueil de Loisirs CASI Lorraine  
5 Bis rue du Maréchal Lyautey  
57950 MONTIGNY LES METZ  
03.87.65.25.70  
06.13.35.45.69  
alsh.montigny@casilorraine.fr  
www.casi-lorraine.fr

NOM Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Responsable légal : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail (non professionnel): .....

Régime allocataire : CAF - MSA N°allocataire : .....

Numéro immatriculation SNCF (uniquement pour les cheminots) : .....

### Formule souhaitée :

2 jours fixes/semaine

4 jours/semaine

### Ecole :

Ecole fréquentée : .....

Classe : .....

Périodes	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Période 1 : du 02/09 au 18/10/2024				
Période 2 : du 04/11 au 20/12/2024				
Période 3 : du 06/01 au 07/02/2025				
Période 4 : du 24/02 au 04/04/2025				
Période 5 : du 22/04 au 04/07/2025				

\*Mettre une croix dans les cases choisies

### Documents à fournir :

- ✓ Photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant (Rappel : les vaccins doivent être obligatoirement à jour)
- ✓ Fiche sanitaire complétée recto-verso
- ✓ Fiche de renseignements complétée
- ✓ Attestation de quotient familial CAF du mois précédent l'inscription pour les non cheminots ou Photocopie du dernier avis d'imposition pour les cheminots
- ✓ Une caution de 100€ en chèque à l'ordre du CASI Lorraine ou en espèces rendue à la fin de l'année scolaire si la totalité des factures est réglée.

Pour les familles déjà inscrites dans notre établissement, la totalité des factures de l'année antérieure doit être réglée.



**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil, un panel d'activités spécifiques sera proposé à votre enfant. Le dossier d'inscription est à retirer auprès de la responsable à partir du 9 septembre 2024.

Un accueil est possible les mercredis en période scolaire, le dossier est à retirer auprès de la responsable.

Fait à ..... Le ..... SIGNATURE :

### Consentement RGPD

En signant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées conformément à la politique de confidentialité du CASI Lorraine. Je sais que je peux accéder à mes données, demander leur rectification ou suppression, et retirer mon consentement à tout moment en écrivant à : CASI Lorraine – Service Infocom – 2 Rue du Lavoir Saint-Jean 54000 Nancy



# INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2024-2025

Accueil de Loisirs CASI Lorraine  
5 Bis rue du Maréchal Lyautey  
57950 MONTIGNY LES METZ  
03.87.65.25.70  
06.13.35.45.69  
alsh.montigny@casilorrairie.fr  
www.casi-lorraine.fr

## Conditions d'inscription

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025 ont lieu du lundi 24 juin au mercredi 28 août 2024 dans la limite des places disponibles.

### Critères retenus pour l'attribution d'une place :

- ✓ Enfants inscrits dans les écoles maternelles et primaires suivantes : Giraud - Les Marronniers - Peupion
- ✓ Enfants dont le parent (pour les familles monoparentales) ou les deux parents exercent une activité professionnelle
- ✓ Enfants inscrits à l'année

TARIFS NON CHEMINOTS					
Quotient familial CAF Fournir une attestation CAF	T1 QF inférieur à 500	T2 QF entre 501 et 1000	T3 QF entre 1001 et 1500	T4 QF entre 1501 et 2000	T5 QF supérieur à 2000
Formule 2 jours fixes/semaine	9,00€	10,00€	11,00€	12,00€	13,00€
Formule 4 jours / semaine	18,00€	20,00€	22,00€	24,00€	26,00€

TARIFS CHEMINOTS							
Tranches Fournir l'avis d'imposition	T1 QF inférieur à 5300	T2 QF entre 5301 et 7300	T3 QF entre 7301 et 9290	T4 QF entre 9291 et 11280	T5 QF entre 11281 et 13270	T6 QF entre 13271 et 15390	T7 QF supérieur à 15390
Formule 2 jours fixes/semaine	8,50€	9,00€	9,50€	10,00€	10,50€	11,00€	12,00€
Formule 4 jours /semaine	17,00€	18,00€	19,00€	20,00€	21,00€	22,00€	24,00€

**L'inscription s'effectue par période et selon les formules proposées.**

Le règlement est à effectuer avant le 10 du mois suivant la période de fréquentation.

En cas de non règlement dans les délais, l'inscription sera suspendue jusqu'au règlement des factures dues.

Seules les absences de plus de 7 jours consécutifs justifiées par un certificat médical et prévenues seront décomptées.

## Important

Il convient pour les familles, même séparées de compléter les informations de contact (adresse, téléphone et mail) pour les deux responsables légaux de l'enfant sauf en cas de garde exclusive.

Les parents sont tenus d'informer la responsable de la structure en cas de modifications concernant les renseignements fournis (n° de téléphone, adresse, renseignements médicaux concernant l'enfant ...)

Toute absence doit être excusée (par téléphone, SMS ou mail) au plus tard la veille.

Une inscription en cours d'année est possible dans la limite des places disponibles. La facturation se fait alors au prorata du nombre de jours restant à effectuer au cours du mois.

Subventionné par :

